

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 31 MARS 2015

- n°159 de M. Mario Parpan (Verts), de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS), de M. Raphaël Casazza (PLR) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude en vue de l'attribution de la responsabilité du personnel de conciergerie des écoles à la Direction des Ecoles

M. Mario Parpan (Verts) présente le postulat suivant:

"Le règlement concernant les concierges des écoles de la ville soumet les concierges aux trois Directions de l'Edilité, des Ecoles et des Sports. Des entretiens avec des concierges, des responsables d'établissement et des professeurs, montrent qu'en réalité c'est l'Edilité qui a la responsabilité des concierges. Cette solution ne donne pas entièrement satisfaction.

Les concierges ont un rôle important dans la vie de l'école: aussi bien pour les responsables d'établissement que pour les professeurs et les élèves. Pour une bonne coopération, il faut que le concierge comprenne son métier, comme un service au bénéfice de la communauté scolaire, non exclusivement pour le bâtiment de l'école. Une sensibilité pédago-éducative est aussi indispensable que le savoir-faire technique.

Basé sur ces réflexions – et en prenant aussi en considération le nouveau rôle des responsables d'établissement prévu par la nouvelle loi scolaire –, ce postulat demande au Conseil communal d'examiner de transférer la responsabilité de l'engagement et du suivi du personnel des concierges à la Direction des Ecoles pour faciliter la coordination de tous les intervenants dans un bâtiment scolaire et pour favoriser la sensibilité pédagogique des concierges."